



Charte d'utilisation de la tablette éducative

La tablette est un outil à usage pédagogique qui peut être utilisé par l'élève au collège et à la maison selon règles suivantes :

1. La tablette éducative et des écouteurs individuels devront être amenés chaque jour en classe.
2. La tablette éducative devra être rechargée à la maison, afin de permettre son utilisation optimum en classe.
3. La tablette éducative ne doit pas être utilisée pendant les récréations ni la pause méridienne (repas) sauf dans le cadre d'un atelier et sur demande de l'adulte responsable.
4. L'élève devra laisser sa tablette dans son casier. Le casier devra être fermé à clef.
5. L'utilisation de La tablette éducative pour se connecter à Internet est autorisée pour les recherches pédagogiques des élèves ainsi qu'à la demande des enseignants.
6. La tablette éducative devra toujours rester en mode silencieux, sauf pour les activités en classe nécessitant l'utilisation de ressources audiovisuelles.
7. L'élève s'engage à respecter le droit à la vie privée et par conséquent à ne pas faire de photographies, de films et d'enregistrements audio au sein de l'établissement sauf dans le cadre d'une activité pédagogique.
8. La messagerie associée au compte prenom.nom@argentre.org ne pourra être utilisée qu'à des fins pédagogiques entre membres du domaine argentre.org.
9. Afin d'assurer le suivi pédagogique et les mises à jour fréquentes le week-end, l'élève devra s'assurer qu'il est bien connecté au Wi-Fi domestique. La position coque fermée en veille permet les mises à jour.
10. L'élève s'engage à respecter la législation en vigueur quant à l'utilisation de l'outil informatique au sein de l'établissement, au respect de la vie privée, au respect du droit à l'image.

Le non-respect des principes établis ou rappelés par la Charte pourra donner lieu aux sanctions disciplinaires prévues dans le règlement intérieur de l'établissement.

Nom, prénom, classe de l'élève :

Signature de l'élève :

Date :